

édito

« Pour un partenariat renoué »



La coopération décentralisée est désormais une des facettes incontournables de l'action des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs réseaux, tous engagés dans plusieurs milliers de relations,

dans près de 120 pays. Ces relations gagnent en intensité et en visibilité. Pour preuve, l'adoption des lois Oudin (09.02.05) et Thiollière (02.02.07) qui complètent les acquis législatifs depuis le texte fondateur de 1992.

L'engagement des collectivités territoriales françaises repose sur des partenariats durables et constructifs, appuyés sur l'implication personnelle des élus et la diversité de " la société civile ". Aujourd'hui, tous les acteurs ont pris conscience que la relation de collectivité à collectivité ne saurait se réduire à l'addition de micro-projets à finalité humanitaire, mais doit permettre un vrai partenariat, fait d'échanges sur la base d'avantages partagés.

La nouvelle génération de cofinancements va dans ce sens ; elle met l'accent sur les thématiques de gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs régionaux. Elle propose une contractualisation souple pour des concours de l'État à un niveau record.

À Caen, le 17 décembre 2006, le Président de Région, Philippe Duron, a exposé les priorités de la stratégie régionale de coopération. Cela montre bien que les Bas-Normands sont fidèles à leur tradition de solidarité et d'ouverture sur le monde.

Je connais l'action qu'Horizons Solidaires mène inlassablement, sur des sujets concrets, au service du développement. Je suis sûr que dans le cadre d'un partenariat renoué avec les élus et les services du Conseil régional, les ambitions du futur seront à la hauteur des résultats du passé. ■

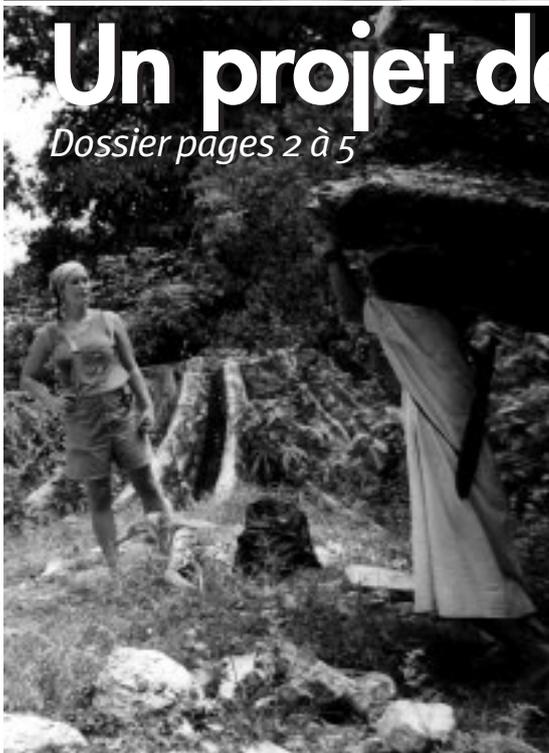
PIERRE POGNAUD,
Conseiller technique au Ministère
des affaires étrangères (A.E.C.I.)



TOURISME SOLIDAIRE

Un projet de territoires

Dossier pages 2 à 5



Coopération décentralisée : la loi Thiollière clarifie
la procédure (pages 6 et 7)

Tourisme solidaire : un outil

Le 13 mars à Ouistreham, Horizons Solidaires organisait une journée d'information sur le tourisme équitable. Après une matinée dédiée à la définition du concept et des enjeux, deux ateliers ont présenté concrètement des projets de tourisme équitable. Compte-rendu.

En 2005, 842 millions de personnes ont voyagé à travers le monde. Elles seront un milliard en 2010. Cet essor est pour l'essentiel lié au développement d'un tourisme de masse répondant à une forte demande dans le Nord et s'est concentré sur des espaces bien ciblés. La répartition des ressources et des emplois générés par cette industrie entre les pays du Nord, à l'origine des principaux flux de touristes, et les pays d'accueil au Sud, est peu équilibrée et n'a pas créé les conditions d'un développement durable significatif. Ainsi, en 2003, la France, l'Espagne et les États-Unis se sont partagé 30% des recettes mondiales. Au Sud, l'argent dépensé sur place profite rarement aux populations locales. C'est le cas en Thaïlande, où 60% de la manne financière quitte le pays. Au Belize, 90% des infrastructures touristiques appartiennent aux Nord-Américains. Ces formes de tourisme ont aussi eu des effets pervers sur la préservation



Une soixantaine de personnes ont suivi la matinée consacrée à la présentation de ses enjeux et des impacts du tourisme solidaire à la Grange aux Dîmes de Ouistreham.

tion des ressources naturelles fragiles, sur l'évolution des cultures et des modes de vie des populations locales, et ont provoqué des déviations inadmissibles (tourisme sexuel, travail des enfants). Pourtant le tourisme, s'il est plus « juste », « équitable », « solidaire » ou « durable », selon la terminologie utilisée, peut être un véritable levier de développement dans les pays émergents. « L'enjeu est là : comment faire du tourisme un outil de développement local, capable de s'insérer dans une économie rurale, et un levier de diversification économique pour les pays du Sud ? », interroge Gilles Béville, chargé de mission à la Direction générale de la coopération internationale et du développement du Ministère des affaires étrangères.

Développement durable du territoire

Le tourisme solidaire est fondé sur la conviction qu'il est possible de concevoir des pratiques pour voyager autrement et modifier le comportement des

usagers, en réduisant les nuisances sociales, économiques, culturelles et environnementales consécutives. Une définition du tourisme solidaire et responsable a été adoptée en 2003 au Forum International du Tourisme Solidaire à Marseille. C'est un mouvement social qui cherche à maîtriser et à valoriser l'économie touristique au profit des communautés d'accueil. « Loin d'être une activité isolée dont les bénéfices ne profitent qu'à quelques-uns, il s'intègre dans un processus de développement durable du territoire et vise à promouvoir un partage plus équitable des revenus, précise Gilles Béville. Il est conditionné à l'implication, et donc l'appropriation des populations locales, ce qui fait de lui un outil de démocratie locale et un moyen de lutter contre l'exode ». Inspirées par les « success story » du tourisme rural à la française et les expériences pilotes de quelques ONG et tour opérateurs, des initiatives de tourisme solidaire émergent. Si elles restent encore peu développées ou marginales, une demande potentielle au Nord existe et



Marie-Odile Tavernier, présidente d'Horizons Solidaires et François Ducloux, maire adjoint à Ouistreham, ont accueilli les participants.

MATION DU 13 MARS 2006

outil de développement local



pourrait intéresser à terme entre 5 et 10% des touristes européens.

Issue du groupe de travail « tourisme solidaire » de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (530 structures), l'Association pour un Tourisme Équitable et Solidaire (ATES) existe depuis mai 2006. Elle vise à « soutenir, évaluer et promouvoir les projets

et les acteurs du tourisme équitable ». Une grille de critères préfigure ce qui deviendra bientôt une charte d'engagement d'un tourisme « fondé sur un partenariat concerté et équilibré avec les populations locales visant à contribuer au développement des régions d'accueil ». La démarche s'inspire du mouvement du commerce équitable. Consciente que le tourisme équitable pêche aujourd'hui par défaut de visibilité, la priorité est donnée à la communication ainsi que la démarche de qualité et de contrôle.

« La dimension loisir doit rester primordiale »

« Parce que nos destinations sont les pays émergents, la confusion est fréquente avec les chantiers d'insertion ou les voyages humanitaires, remarque Sandrine Bot, animatrice de l'ATES. Il nous faut expliquer que ce sont des voyages pour tout public, et que la dimension loisir doit rester primordiale. Nos organisateurs de voyage solidaire sont des professionnels, qui travaillent sur place avec des guides agréés, en respect de la législation locale et en garantissant la sécurité de nos voyageurs ». Professionnel donc, mais éloignés des préoccupations des agences de tourisme de masse. La transparence sur le prix du voyage est totale et une part est réinvestie dans des projets de développement local. L'accent est mis sur l'échange avec les communautés d'accueil. « Les personnes nous sollicitent de plus en plus parce qu'elles veulent approfondir leurs rencontres. C'est la valeur ajoutée de l'associatif. »

En savoir plus

ATES / Sandrine Bot.

Tél. : 01 47 83 48 27.

Mail. s.bot@unat.asso.fr Web.

www.tourismesolidaire.org

La place des collectivités



Jean-Jacques Courtant, rédacteur du vade-mecum au titre de détaché du Conseil national du génie rural des eaux et forêts au Ministère de l'agriculture.

La coopération décentralisée est depuis longtemps orientée essentiellement vers l'éducation, la santé, l'agriculture et l'accès à l'eau, le tourisme ne représentant que 2% des actions des collectivités françaises. Mais cette part tend à augmenter, avec l'ouverture des pays du Sud au tourisme. A l'image de ce qu'a permis le tourisme rural en France en terme de redynamisation des territoires, le tourisme peut être un des éléments clés pour le développement local des pays du Sud ou émergents et participer ainsi activement à la réalisation des objectifs du Millénaire de lutte contre la pauvreté.

Le vade-mecum « Coopération décentralisée, tourisme responsable et solidaire et développement des territoires », réalisé en partenariat avec Cités Unies France, est issu des travaux de la Commission nationale de la coopération décentralisée. S'appuyant sur de nombreux exemples français ou européens, elle constitue un outil pratique destiné aux collectivités territoriales, et notamment à celles qui souhaitent inscrire dans une démarche de valorisation durable et d'échanges plus équitables, la promotion des potentiels touristiques des communautés du Sud avec lesquelles elles ont des liens de coopération.

En savoir plus :

Le vade-mecum est disponible en téléchargement sur les sites d'Horizons Solidaires (www.horizons-solidaires.org) et de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (www.diplomatie.gouv.fr/cncd/). Une version papier est disponible à Horizons Solidaires.

LE TOURISME SOLIDAIRE, C'EST :

- une démarche construite à partir des ressources humaines, sociétales, culturelles, économiques et environnementales qui forment l'espace de vie des communautés d'accueil ;
- un engagement de responsabilité de l'ensemble des acteurs impliqués : population et représentation sociale, intermédiaires et voyageurs ;
- une responsabilité fondée sur le respect des rythmes, us et coutumes, et des valeurs des habitants et de leur environnement, avec une redistribution équitable des revenus de l'activité.

ATELIER 1 : **Organiser un voyage solidaire**

De droite
à gauche,
Céline Menant-Lê,
présidente
du réseau
Archimède,
Laure
Lebrethon,
animatrice de
CVS Conseils en
Voyages
Solidaires, et
Sandrine Bot,
animatrice
de l'ATES.



La prise de conscience des réalités d'un pays, le respect des cultures locales sont deux motivations indispensables à l'organisation d'un voyage solidaire.

« Un voyage solidaire est beaucoup plus difficile à organiser qu'un voyage classique », prévient Laure Lebrethon, salariée de l'association Conseils en Voyages Solidaires (CVS). Cette structure caennaise, fondée il y a 20 ans, propose aux jeunes et aux adultes des séjours touristiques qui valorisent l'éthique, la solidarité internationale et le respect des cultures. Chaque année, elle fait voyager entre 50 et 100 personnes en Afrique et en Amérique Latine.

« **Tout part d'abord d'une rencontre** », témoigne-t-elle. « En ce qui nous concerne, nous cherchons avant tout à tisser un partenariat avec une association locale œuvrant pour le développement d'un village ». « Ce peut tout simplement être une personne qui vit en France mais qui

connait bien la destination, et qui surtout, veut y développer quelque chose », nuance Sandrine Bot, animatrice de l'Association pour un Tourisme Équitable et Solidaire (ATES). Dans les deux cas, cette personne s'avère indispensable pour mieux cerner la culture, les habitudes et les besoins de la population locale. « C'est elle qui fait le lien entre les différents prestataires (familles d'accueil, guides...) et qui nous propose un programme du séjour », indique Laure Lebrethon.

Le voyage de repérage. « Il est indispensable de garantir la sécurité des voyageurs, tant en termes de transport que d'hébergement », poursuit Laure Lebrethon. Ce repérage permet de concilier les modes de vie sur place avec les exigences du touriste. « Il faut savoir que la majorité de nos clients sont avant tout davantage attirés par la destination que par l'idée de faire du tourisme solidaire. Pour nous, c'est justement l'occasion de les sensibiliser à cette approche », confie-t-elle.

Chez CVS, le coût du voyage varie entre 800 et 1500 euros. « Le coût de l'avion représente déjà 50% du voyage, qu'il est difficile, à notre niveau, de négocier avec les compagnies aériennes qui ont souvent un monopole ».

Un pourcentage du voyage est reversé à l'association locale partenaire.

« Ça peut paraître peu, mais nous ne prétendons pas révolutionner un village avec nos voyages ». Cette contribution sert à rémunérer les prestataires (familles d'accueil, guides..) et à financer un projet de développement souhaité par la communauté d'accueil.

Souhaité et non pas imposé. Parmi les participants à l'atelier, on insiste : « il faut que le projet vienne d'eux. C'est à eux de le réaliser ».

Céline Menant-Lê, présidente du réseau Archimède et cofondatrice de l'agence Voyage et Sens, rappelle néanmoins que « le tourisme solidaire est avant tout une activité économique. Il ne faut pas l'oublier ».

ATELIER 2 :

Comment intégrer le tourisme à la coopération décentralisée ?

Longtemps orientée vers la santé, l'éducation ou l'agriculture, la coopération décentralisée se tourne vers le tourisme solidaire. Exemples.

Mai 2005. Le Conseil général de la Manche signe un accord de coopération décentralisée avec le Judet d'Alba en Roumanie. Le rapprochement entre les deux provinces intervient dans le cadre de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne. Le Département français engage un budget annuel de 20 000 euros pour mener des actions en partenariat dans plusieurs domaines : les technologies de l'information, les programmes sociaux et éducatifs pour la jeunesse et... le tourisme. « Alba venait d'engager un plan de développement du tourisme pour cinq ans. Ils attendaient une validation de leur démarche », explique Philippe Hamel, directeur adjoint du Comité départemental du tourisme (CDT) de la Manche, en charge de la politique touristique du Département. « Nous avons comparé nos stratégies d'information et de commercialisation de l'offre touristique. Ils voulaient aussi connaître notre démarche qualité en vue de valoriser les produits du terroir, le patrimoine local et rural ». Les fonds structurels européens attribués à la Roumanie ont permis de développer une petite hôtellerie rurale et une charte qualité s'appliquera bientôt à leur Route des Vins, « bien plus élaborée que nos routes du terroir », souligne Philippe Hamel.

Aucun accord de coopération ne liait la région de Kosice, en Slovaquie, au département de l'Orne. Mais le succès du tourisme à la française interpelle. Sollicité par la Slovaquie, le Ministère français des affaires étrangères demande en 2003 au département de l'Orne, en pleine rédaction de son Schéma départemental de développement

touristique, d'aider la région de Kosice à établir le sien. Sur place, le directeur du CDT de l'Orne, Vincent Geslain, se rend compte que « les Slovaques attendent, plus qu'un accompagnement ou une méthodologie, une véritable mise en œuvre de leur plan ». Après une nécessaire mise au point, un accord est trouvé sur les termes de l'échange. La responsable du tourisme de Kosice est accueillie durant cinq semaines au CDT de l'Orne. En 2005, le schéma est adopté par l'assemblée slovaque et servira de modèle à tout le pays. **Les collectivités françaises ont apporté dans l'échange** ce qui fait la spécificité de la coopération décentralisée : un transfert de savoir-faire, la prise en compte globale du développement d'un territoire, l'action dans la durée, le respect des cultures et des identités..., alors que les pra-

tiques du tourisme de masse sont hors de portée des capacités financières des collectivités.

« Les fonds publics ne doivent pas servir à développer un tourisme de Côte d'Azur qui ne desservirait pas le territoire de manière équilibrée et durable », rappelle Irène Defrance, représentante d'Accueil Paysan. Son association accompagne des porteurs de projets d'accueil rural en Roumanie, dans le cadre de la coopération décentralisée de la Région Haute-Normandie. Les collectivités françaises s'appuient sur des initiatives similaires sur leur propre territoire pour porter des actions de tourisme équitable. Les opportunités de co-développement sont nombreuses.

Les représentants des CDT de l'Orne et de la Manche ont présenté leurs actions menées en faveur du développement touristiques dans les ex-Pays de l'Est.



Un cadre jurid



Pierre Pougnaud, conseiller technique à la délégation pour l' Action Extérieure des Collectivités Locales (Ministère des affaires étrangères), le 17 février à Caen.

La Loi Thiollière, adoptée le 25 janvier, clarifie et renforce le droit des collectivités territoriales de développer des actions extérieures à l'étranger, notamment en faveur des pays émergents. Une avancée qui permettra d'éviter l'annulation de projets au motif de l'absence d'intérêt local.

Le projet du Conseil général des Deux-Sèvres était pourtant louable. La construction d'un collège et d'un centre incendie à Madagascar était en bonne voie jusqu'à ce que le tribunal administratif de Poitiers juge que cette action ne présentait pas d'intérêt local. L'affaire a fait l'objet d'un recours au tribunal de Bordeaux qui n'a toujours pas rendu d'arrêt.

Autre lieu, autre cas. En 1995, la Ville de Villeneuve d'Asq (Nord) se voit reprocher d'avoir subventionné la venue d'étudiants roumains dans son université alors que l'enseignement supérieur ne relève pas de ses compétences. Elle finira néanmoins par obtenir gain de cause, au motif que cette action qui s'accompagnait de l'octroi d'une bourse relevait d'une compétence plus large que celle évoquée. En matière de coopération décentralisée, les cas de jurisprudence ne sont pas courants, mais ils existent. La loi du 6 février 1992, qui autorisait les collectivités territoriales françaises à signer des conventions avec des autorités locales étrangères, ne précisait pas, en effet, quel type d'actions pouvaient être menées.

L'intérêt local n'est plus à prouver

Le 25 janvier dernier, deux ans après le tsunami et l'importante vague de mobilisation qui s'en est suivie (27 millions d'euros de dons), l'adoption par

Nouveau dispositif de cofinancement : « Un souci de cohérence »

La nouvelle Loi organique sur les lois de finances (LOLF) et la fin des Contrats de plan État-Régions ont contraint le Ministère des affaires étrangères à modifier ses modes de cofinancement des actions de coopération décentralisée. « Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les aides s'adresseront de plus en plus aux initiatives qui s'intégreront dans un programme de développement global », souligne Pierre Pougnaud, conseiller technique au ministère des Affaires Étrangères. « Aussi les collectivités ont-elles tout intérêt à nouer des partenariats, notamment avec les ONG », poursuit-il.

Désormais, les collectivités disposent de trois outils pour solliciter un cofinancement : un appel à contrat « triennal » qui remplace les anciens Contrats de Plan État-régions, un appel à projet européen sur le « rayonnement culturel et scientifique », et un appel à projet annuel pour ne pas se priver des petits projets de collectivité de taille moyenne.

Le nouveau dispositif de cofinancement privilégiera plusieurs thématiques : le renforcement institutionnel, le traitement des causes de la pauvreté, la jeunesse, l'enseignement hôtelier et agricole, la lutte contre la fracture numérique... Les priorités géographiques coïncident avec les pays francophones et certains pays dits intermédiaires (le Brésil, l'Inde, la Russie...) qui bénéficieront de fonds dédiés.

DÉCENTRALISÉE

ique plus sûr



Une quarantaine de personnes, représentants de collectivités ou d'associations, ont assisté à la conférence organisée par Horizons Solidaires.

l'Assemblée Nationale d'une nouvelle loi déposée par Michel Thiollière, sénateur-maire de Saint-Étienne, a permis de clarifier le champ d'action des collectivités en matière de coopération décentralisée. « Ce texte ne fait plus de la preuve de l'intérêt local immédiat et direct, une condition de la légalité de la convention », résume Pierre Pognaud, conseiller technique auprès du Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales au Ministère des affaires étrangères. Dorénavant, les collectivités territo-

riales et leurs groupements peuvent non seulement conclure des conventions avec des autorités locales étrangères, dans le respect des engagements internationaux de la France, mais aussi, si l'urgence le justifie, mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. Et cela sans risque juridique. « L'intérêt public demeure néanmoins indispensable », rappelle Pierre Pognaud. Les actions ainsi que leurs montants prévisionnels seront indiqués et précisés dans les conventions.

Ce que dit la loi Thiollière

Le texte adopté par le Parlement, modifie le Code général des collectivités territoriales en introduisant des dispositions nouvelles permettant de compléter et de préciser le droit en matière de coopération décentralisée.

L'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé : « Art. L. 1115-1. - Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2, L. 3131-1 et L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les dispositions des articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables.

« En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. »

Un soutien renforcé

L'adoption définitive de ce texte vient compléter le dispositif de soutien et d'accompagnement de l'action extérieure des collectivités territoriales mis en place ces dernières années. Sur le plan juridique, il s'ajoute à la loi Oudin-Santini qui permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes

La loi protège désormais les actions extérieures menées par les collectivités.



chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale. La loi Thiollière s'ajoute enfin au nouveau dispositif de cofinancement des actions extérieures (lire ci-contre), plus simple, plus lisible et favorisant l'appui institutionnel, le développement durable, la mutualisation, le développement économique et l'intégration des jeunes.

Plus d'Infos

Ministère des affaires étrangères
www.diplomatie.gouv.fr

Horizons Solidaires
Centre de ressources pour la coopération décentralisée et la solidarité internationale en Basse-Normandie
38, quai Hamelin 14 000 Caen
Tél. 02 31 84 39 09
Mail : horizons.solidaires@wanadoo.fr

Séminaire de coopération décentralisée

Le Conseil Général de l'Orne et Horizons Solidaires organisent une formation sur l'action internationale des collectivités locales, en partenariat avec l'Agence COOP DEC Conseil. Le séminaire se tiendra à la Salle d'Ecouvès dans le bâtiment Leveueur du Conseil Général à Alençon, le jeudi 15 mars 2007, de 14h à 18h.

Renseignements : Horizons Solidaires au 02 31 84 39 09.

Coopération décentralisée et Europe

Cités Unies France organise à Paris une journée thématique « Quelle place pour la coopération décentralisée dans les programmes européens ? », mardi 20 mars. Une autre journée sera organisée le jeudi 10 mai 2007 sur le thème « **la coopération décentralisée dans la politique européenne de voisinage** ».

Pour davantage d'informations, contactez Guylaine Traoré, chargée de mission à CUF
Tél. : 01 53 41 81 85 /
Mail.g.traore@cites-unies-france.org

Plates-formes

La prochaine rencontre de la **Plate-forme régionale Mali** est prévue le 27 mars de 17h30 à 19h30 au 38 quai Hamelin. Outre les échanges habituels d'informations et de mise en réseau entre les membres, cette réunion de Plate-forme permettra de présenter la prochaine mise en place par la Région du Programme Concerté Mali sous l'égide de l'AFDI et en partenariat avec Horizons Solidaires.

La 3^e rencontre de la Plate-forme régionale Sénégal est prévue le 25 avril 2007. Elle fera le point sur les projets en cours et les récents déplacements de ses membres, et réfléchira à une possible mise en perspective régionale de projets d'initiatives concertées.

Elle sera également l'occasion de rendre compte des conclusions du **Groupe Pays Sénégal** de Cités Unies France du 23 mars.

Plate-forme régionale Madagascar :

Elle aura lieu le vendredi 4 mai de 14h30 à 19h (lieu à déterminer). Organisée pour la première fois sous la forme d'une demi-journée, elle permettra aux membres de la Plate-forme d'approfondir leurs réflexions sur une thématique prioritaire (choix non encore fixé).

La réunion constitutive de la **Plate-forme Asie du Sud-Est** a eu lieu le 25 janvier 2007. Une seconde réunion est d'ores et déjà programmée le 7 juin à 14h.

Renseignements : Horizons Solidaires au 02 31 84 39 09.

Valoriser le bénévolat

En partenariat avec l'association S3A, Horizons Solidaires organisera prochainement (un samedi matin de la 2^e quinzaine de mars ou d'avril) une rencontre sur le thème du statut du bénévole et des incitations fiscales. Vous avez été nombreux, en 2006, à nous interroger sur ces sujets, nous espérons que cette journée sera l'occasion de vous apporter des éléments de réponse concrets pour la valorisation de vos bénévoles.

Renseignements ou pré-inscriptions auprès de Sandra Baude au 02 31 84 39 09 ou par mail : horizons.solidaires@wanadoo.fr.

Salon des Solidarités

Co-organisé par ASAH et Humanis, le Salon des Solidarités aura lieu du 22 au 24 juin au Parc Floral de Paris. Il se veut un carrefour de rencontres pour tous. Que les projets soient menés par de grandes ONG, par de petites associations, par les conseils régionaux ou par les municipalités françaises, la solidarité internationale s'exprime de manière très diversifiée et par le biais d'acteurs de toute taille. C'est cette diversité et la complémentarité qui existe entre tous ces acteurs que le salon souhaite mettre en valeur. A ce titre, il proposera des conférences et des tables rondes, des formations, un espace recrutement...

Pour davantage d'informations consultez le site www.salondessolidarites.org

Annuaire

L'édition 2007 de l'annuaire des acteurs de la solidarité internationale vient de paraître. Il est publié par RITIMO, en collaboration avec la Commission Coopération Développement et le Ministère des Affaires étrangères (Mission d'appui à l'action internationale des ONG).

Au prix de 10 euros, (13 euros par correspondance), vous pouvez commander le répertoire en ligne sur le site www.ritimo.org

Electriciens sans frontières

Electriciens sans frontières (ESF) Basse-Normandie vient de déposer ses statuts, après avoir été parrainée pendant un an par ESF Haute-Normandie. Elle compte 23 adhérents, dont une grande partie d'actifs et retraités d'EDF et d'entreprises de génie électrique... ESF France intervient dans 29 pays, à la demande des populations locales, pour électrifier des villages, des écoles, des hôpitaux, etc. ESF Basse-Normandie envisage de travailler avec l'association Teriya Ko à Epron et le comité de jumelage Cherbourg-Coubalan
Contact : Délégation régionale d'EDF, av. de Cambridge - CITIS, Hérouville-Saint-Clair.
Tél. : 02 31 44 36 99.
Mail. : simonot.gilbert@wanadoo.fr
Web. www.electriciens-sans-frontieres.org

Retour d'expérience à Sées

De retour d'un séjour au Bénin, une quinzaine d'étudiants du lycée agricole de Sées dans l'Orne, organise une conférence le vendredi 23 mars, à partir de 14 h, au cinéma « Le Rex » à Sées. Le groupe évoquera son action de développement local, à travers une expérience de tourisme solidaire. La conférence sera précédée d'une projection de deux films réalisés par les étudiants : « Moi, Sékou, mon exil, mon village, mon combat (52 mn) et « Agissons ensemble pour Possotomé (15 mn).